

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2013**

Délibération
n° 2013.11.163.B

**Camping
communautaire -
Construction d'un
bâtiment sanitaires -
Lot n°5 "Menuiseries
intérieures -
plaquisterie -
plafonds" :
avenant n°2**

LE SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE TREIZE à 16h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **31 octobre 2013**

Secrétaire de séance : Michel BRONCY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Didier LOUIS, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 NOVEMBRE 2013

**DELIBERATION
N° 2013.11.163.B**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**CAMPING COMMUNAUTAIRE - CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SANITAIRES - LOT N°5
"MENUISERIES INTERIEURES - PLAQUISTERIE - PLAFONDS" : AVENANT N°2**

Par délibération n°162 B du 6 décembre 2012, le bureau communautaire a validé la consultation par marché à procédure adaptée pour la construction d'un bâtiment sanitaire au camping du plan d'eau à Saint-Yrieix.

Dans le cadre de la consultation pour les marchés de travaux, la commission pour les marchés adaptés du 24 janvier 2013 a donné un avis favorable à l'attribution du lot n°5 « menuiseries intérieures – plaquisterie – plafonds » à la société BROUSSARD – 209 route du Gravier – ZE La Braconne – 16600 MORNAC, pour un montant de 10 555,18 € HT.

Par délibération n°112B du 27 juin 2013, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 pour des travaux en plus-value d'un montant de 1 380,00 € HT.

Aujourd'hui, il est nécessaire de prendre en compte des travaux complémentaires liés à une demande du bureau de contrôle et de la maîtrise d'œuvre concernant une modification du mobilier sanitaire. Le montant en plus-value pour ces prestations supplémentaires est de 2 331,06 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 26 septembre 2013,

Vu l'avis favorable de la commission MAPA du 24 octobre 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°2 au lot n°5 «menuiseries intérieures – plaquisterie – plafonds» confié à la société BROUSSARD – 209 route du Gravier – ZE La Braconne – 16600 MORNAC, ayant pour objet une prestation en plus-value d'un montant de 2 331,06 € HT.

Le montant du marché passe de 11 935,18 € HT à 14 266,24 € HT, soit une augmentation de 35,16 % par rapport au montant initial du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

.../...

D'IMPUTER la dépense au budget annexe camping – article 2313 – opération 200801.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 12 novembre 2013	<u>Affiché le :</u> 12 novembre 2013